

**Appel à candidatures :**

<b>Année de campagne :</b>	2018
<b>N° appel à candidatures :</b>	PSSSE 4
<b>Publication :</b>	24/05/2018
<b>Etablissement :</b>	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
<b>Lieu d'exercice des fonctions :</b>	UFR PSSSE Clermont-Ferrand 63000
<b>Section1 :</b>	16 - Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
<b>Composante/UFR :</b>	UFR de Psychologie, Sciences Sociales et Sciences de l'Éducation
<b>Laboratoire 1 :</b>	UMR6024(200012123G)-LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE ... Temps plein
<b>Quotité du support :</b>	Vacant
<b>Etat du support :</b>	24/05/2018
<b>Date d'ouverture des candidatures :</b>	08/06/2018, 16:00 heures (heure de Paris)
<b>Date de clôture des candidatures :</b>	23/05/2018
<b>Date de dernière mise à jour :</b>	

**Contacts et adresses correspondance :**

<b>Contact pédagogique et scientifique :</b>	IZAUTE Marie marie.izaute@uca.fr
<b>Contact administratif:</b>	CAROLE LECAMUS
<b>N° de téléphone:</b>	04.73.40.63.28
<b>N° de fax:</b>	04.73.17.73.91
<b>E-mail:</b>	04.73.17.72.01 recrutement-ater.drh@uca.fr
<b>Dossier à envoyer à :</b>	49, BD FRANCOIS-MITTERRAND CS 60032 63001, CLERMONT FERRAND CEDEX 1

**Spécifications générales de cet appel à candidatures :**

<b>Profil appel à candidatures :</b>	Le-la candidat-e devra assurer des travaux dirigés en statistiques et/ou méthodologie expérimentale et aussi en psychologie sociale ou cognitive en Licence Psychologie expérimentale sociale ou cognitive
<b>Job profile :</b>	Experimental methodology, statistics and experimental social or cognitive psychology
<b>Champs de recherche EURAXESS :</b>	Psychological sciences -
<b>Mots-clés:</b>	méthodologie expérimentale ; psychologie ; psychologie sociale ; statistiques

## Informations complémentaires

Aucun poste n'a été publié à temps partiel.

### Comment faire acte de candidature

Les dossiers de candidature ATER pour l'Université Clermont Auvergne doivent être adressés **exclusivement en version papier** au plus tard **le 08 juin 2018** (par voie postale, avant minuit, cachet de la poste faisant foi ou déposés à l'accueil de la Présidence, avant 16 heures) à l'adresse ci-dessous:

Université Clermont Auvergne  
DRH - Pôle développement des compétences  
Service recrutement / mobilité  
49, Bd François MITTERRAND - CS 60032  
63100 CLERMONT-FERRAND Cedex 01

### **Constitution du dossier de candidature :**

**-la déclaration de candidature et le Curriculum Vitae renseignés sur ALTAIR et imprimés, auxquels seront joints :**

**-les différentes pièces demandées en fonction de la situation du candidat voir articles du décret n°88-654 du 7 mai 1988.**

**Ces pièces doivent être téléchargées sur le site de l'Université :**

<http://www.uca.fr/universite/travailler-a-l-uca/> rubrique « recrutement des ATER »

**ATTENTION :** tout dossier reçu ou déposé incomplet, quelle que soit la nature de la pièce manquante, sera déclaré irrecevable ;

- le candidat doit constituer un dossier pour chaque poste sur lequel il souhaite candidater ;
- un candidat déjà ATER à l'UCA qui sollicite un renouvellement doit obligatoirement déposer un nouveau dossier de candidature.

Son dossier sera complété d'un courrier de demande de renouvellement, d'un bilan de l'activité d'enseignement et de recherche de l'année précédente et de l'avis du directeur de la composante ou du département et de l'avis du directeur du laboratoire.

Pour toute information d'ordre administratif uniquement, vous pouvez contacter le service à l'adresse suivante : [recrutement-ater.drh@uca.fr](mailto:recrutement-ater.drh@uca.fr)

### **Pour information, durée possible des contrats d'ATER :**

Type de contrat	Durée totale maximum	Renouvellement
1° ATER fonctionnaire	3 ans	1an si les travaux de recherche le justifient <sup>1</sup>
2° ATER ex allocataires	1 an	1an si les travaux de recherche le justifient
3° ATER enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère	3 ans	1an
4° ATER ex moniteurs	1 an	1an si les travaux de recherche le justifient
5° ATER doctorants (n'entrant pas dans autre catégorie)	1 an	1 an
6° ATER docteurs ou titulaires d'une HDR	1 an	1 an

<sup>1</sup> Le candidat doit fournir une attestation de son directeur de laboratoire

**PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION**

**Décret N° 88-654 du 7 mai 1988**

<b>VOTRE SITUATION</b>	<b>PIECES A FOURNIR</b>	<b>Référence décret et durée du contrat</b>
■ Fonctionnaire, titulaire ou stagiaire, appartenant à un corps de catégorie A	Pièce attestant de l'appartenance à un corps de catégorie A de la Fonction Publique ( <i>joindre le dernier arrêté d'échelon ;</i> )	
- titulaire du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches	- engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants – chercheurs ; - copie du diplôme ;	Articles <b>2.1°</b> et 5  3 ans maximum
- inscrit en vue de la préparation du doctorat ou de l'HDR	- attestation d'inscription ; - copie du DEA ou du Master ;	renouvelable 1 an
- non encore inscrit à la préparation du doctorat ou de l'HDR mais inscription prévue à la prochaine rentrée	- copie du DEA ou du Master (à nous fournir en cas de nomination en qualité d'ATER) ; - engagement sur l'honneur d'inscription à la préparation ; <i>(L'attestation d'inscription sera à fournir en cas de nomination en qualité d'ATER)</i>	
■ Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant <u>au moins deux ans</u> , titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat par la commission de spécialistes compétente.	- pièce attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche(*);  - copie du diplôme (*);  <i>(*) joindre une traduction si les pièces n'ont pas été établies en français</i>	Articles <b>2.3°</b> et 7  3 ans maximum  renouvelable 1 an
■ Moniteur	- copie du contrat de moniteur et avenant(s) éventuel(s) ;	Articles <b>2.4°</b> ; <b>12.1</b> et 6
- titulaire du doctorat	- engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs ; - copie du diplôme ;	1 an maximum  renouvelable 1 an
- n'ayant pas achevé le doctorat	- attestation du directeur de thèse ;	
■ Etudiant et allocataire de recherche en cours de préparation du doctorat	- attestation d'inscription ou copie carte étudiant ou certificat de scolarité ; - attestation du directeur de thèse ; - copie du contrat d'allocataire et avenant(s) éventuel(s) ;	Articles <b>2.5°</b> et 7.1  1 an maximum  renouvelable 1 an
■ Titulaire du doctorat ou de l'H.D.R.	- copie du diplôme ; - attestation d'engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants chercheurs ;	Articles <b>2.6°</b> et 7.1.  1 an maximum  renouvelable 1 an